

Les zones franches urbaines

Déclaration du groupe de la CGT-FO

L'avis que nous avons à examiner ce jour est consécutif à la saisine du Premier ministre en date du 24 Mai 2013. Si nous pouvons nous réjouir de cette demande de bilan sur les zones franches urbaines, il est regrettable que ce dernier intervienne 17 ans après la mise en place de ce dispositif. Cet exercice d'évaluation est rendu difficile à la fois par la multiplication et les modifications importantes apportées depuis l'origine du dispositif, tant au plan géographique que sur les conditions d'accessibilité.

L'objectif assigné était-il trop ambitieux ? Vouloir à la fois maintenir une activité commerciale et artisanale, redynamiser et ouvrir les quartiers sur l'extérieur dans une logique de dé ghettoïisation, favoriser une logique de cohésion sociale et d'accès à l'emploi sur place de leurs habitants est une démarche certes louable mais dont le résultat aujourd'hui reste très mitigé, s'apparentant plus à un saupoudrage qu'à un véritable traitement de fond.

Force ouvrière n'a jamais cru au miracle de la zone franche, au contraire, elle a, dès l'origine, critiqué un dispositif qui fonde des politiques de l'emploi sur des distorsions de concurrence portant sur les exonérations fiscales et sociales. Ce principe s'inscrit dans une démarche plus générale qui atteint progressivement la solidarité et les valeurs républicaines. En effet, les éléments principaux permettant la réussite de tels objectifs sont toujours absents de ces zones sensibles, à savoir un habitat rénové, la présence des services publics, la prise en compte de l'inquiétude des habitants en matière de sécurité, une véritable politique immobilière facilitant l'implantation commerciale et artisanale et un programme de formation de qualité.

Il faut garder en mémoire que le taux des non diplômés dans ces zones-là reste le double qu'ailleurs, les établissements scolaires sont doublement pénalisés avec des populations cumulant les difficultés et les retards scolaires ainsi que des moyens matériels et humains moindres. Le faible niveau de qualification des habitants constitue un frein important à l'emploi.

Pour toutes ces raisons, Force ouvrière revendique :

- la remise en marche du système scolaire au travers d'un bilan rigoureux des ZEP ;
- l'ancrage des services publics sur l'ensemble du territoire ;
- l'accélération des programmes de création et de rénovation des logements sociaux.

Le rapport et le présent avis mettent en lumière l'ensemble de ces insuffisances et préconisent un système refondé s'inscrivant dans un projet de ville global où les politiques économique, d'urbanisme, éducative, sociale, environnementale et de sécurité sont mises en synergie afin de

limiter les dérives et les effets d'aubaine. Pour FO, il est important que les priorités d'intervention de l'État puissent privilégier une logique de contractualisation et non une logique d'exonération, ceci dans un souci d'efficacité des dépenses publiques.

FO tient également à souligner la nécessité de renforcer le contrôle du dispositif, notamment *via* l'information précise des organisations syndicales.

Le groupe FO tient à remercier l'implication de la rapporteure dans cet avis, l'écoute qu'elle a accordée à nos réticences et la prise en compte nos remarques. De plus, bien que n'adhérant pas au système des zones franches, le groupe FO, considérant que l'avis en identifie les faiblesses, les insuffisances et tente d'y apporter des corrections, a voté en faveur du travail réalisé.